

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

19 / 3 1905

N°

5031/122

OBJET :

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

A M^{me} Lefebvre
49. Rue Gauchiez
Gf

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, du tableau

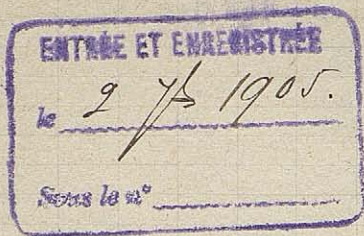
qui fait l'objet de votre
lettre du 1^{er} courant

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M^{me} Lefebvre, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,



Bruxelles, le 1^{er} juil. 5.
Non

Messieurs les Membres
de la Commission du
Musée de Peinture.

J'ai l'honneur de
vous proposer la vente d'un
petit tableau pour votre
Musée.

C'est un portrait de
famille fait par Leys.
C'est un vieux donateur qui
proposait pour Leys et ce
portrait lui a été fait
par Leys, à Anvers, en cadeau
de ce qu'il lui avait si
souvent servi de modèle.

J. désire en obtenir

Quatre Cents francs.

Je vous prie d'acquies-
cancer, Messieurs, l'assurance de
ma parfaite considération

M^{me} Lefebvre

#9 Rue Gaucheret.

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de l'ouvrage..... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 5031/12, en
date du 12 ^{oct} 1905.

Bruxelles, le

19 Sept 1905 -

G^{te} Lefebvre